

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 JUIN 1869.

### **Rapport de la Commission des Affaires étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Département des Affaires étrangères un crédit spécial de 625,000 francs, pour la con- struction d'un steamer.**

*(Voir les n° 131 et 159 de la Chambre des Représentants.)*

Présents : MM. le Prince DE LIGNE, Président; le Comte DE RIBAUCCOURT, VAN DEN BERGH, le Baron VAN DE WOESTYNE, D'HOFFSCHMIDT DE RESTEIGNE et T'KINT DE NAEYER, Rapporteur.

MESSIEURS,

S'appuyant sur l'avis de la Commission chargée d'examiner la double question du maintien du service des paquebots entre Ostende et Douvres et de l'exploitation de cette ligne par l'État (1), le Gouvernement n'a pas hésité à réaliser les améliorations que l'état défectueux des steamers desservant la ligne d'Ostende à Douvres rend indispensables.

La mise en activité des steamers *Louise-Marie* et *Léopold I<sup>er</sup>* a démontré les résultats favorables qu'on pourrait obtenir, pour nos communications directes avec l'Angleterre, si les lignes de jour et de nuit étaient entièrement desservies par des paquebots d'une égale vitesse.

C'est dans cet ordre d'idées que la malle *Belgique* subit en ce moment d'importantes modifications et que le Gouvernement a demandé un crédit de 625,000 fr. pour la construction d'un nouveau steamer.

Il s'adressera à cet effet à la Société Cockerill, qui a fait ses preuves depuis plusieurs années.

L'amélioration du service postal entre Ostende et Douvres démontre de plus en plus que la voie belge est la plus courte et la plus accélérée pour les correspondances de l'Angleterre avec l'Allemagne, l'Italie et le Levant.

Votre Commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

*Le Président,*  
Prince DE LIGNE.

*Le Rapporteur,*  
T'KINT DE NAEYER.

(1) Voir le rapport annexé au Budget du Département des Affaires étrangères pour l'exercice 1869.